

Mixité sociale : «Le privé mène une guerre scolaire contre l'école de la République»

*Le sénateur communiste des Hauts-de-Seine **Pierre Ouzoulias** vient de déposer une proposition de loi pour moduler les dotations aux établissements privés sous contrat en fonction de leur mixité sociale.*

par Cécile Bourgneuf - publié le 12 avril 2023

Les phrases chocs ont souvent le défaut de créer des raccourcis. Pourtant, quand **Pierre Ouzoulias**, sénateur communiste des Hauts-de-Seine lance «les enfants de pauvres vont dans des écoles de pauvres, les enfants de riches dans des écoles de riches», on sait désormais que la formule s'approche grandement de la vérité. Et cela depuis la publication des IPS, les indices de position sociale, enfin mis au jour par l'Education nationale cet automne après la bataille judiciaire menée par le journaliste Alexandre Léchenet. Ces indices, qui permettent de connaître le niveau social moyen des élèves d'un établissement, montrent que le privé sous contrat aspire une grande partie des classes les plus favorisées, quand le public concentre les plus modestes.

«Une forme de trappe sociale»

Alors que les annonces sur la mixité sociale du ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, se font toujours attendre depuis plus de quatre mois, **Pierre Ouzoulias** vient de déposer une proposition de loi pour «conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale et scolaire». Autrement dit, l'Etat (qui paie les salaires des enseignants) et les collectivités territoriales (qui financent les dépenses de fonctionnement comme l'électricité) devront redistribuer leurs subventions entre le public et le privé pour une meilleure équité. «On donnera moins aux établissements privés sous contrat dont le profil social élevé n'est pas diversifié, pour donner plus aux établissements publics défavorisés», résume le sénateur. Son idée s'inspire du principe des dotations globales de fonctionnement allouées par l'Etat aux collectivités, qui varient en fonction de leur profil social. «L'Etat ne donne pas la même somme à Neuilly, ville favorisée, qu'à la banlieue populaire de Bagneux. Je veux faire la même chose pour les établissements scolaires privés.»

Aujourd'hui, plus l'IPS est élevé, et donc les élèves favorisés nombreux, plus la part du privé sous contrat est importante. Près de 80% des collèges très favorisés (avec un IPS supérieur à 140) sont des établissements privés sous contrat, a ainsi relevé la Gazette des communes. Les mêmes collèges ne représentent à l'inverse que 5,7% des établissements bien moins favorisés, avec un IPS inférieur à 90. Conséquence, «les enfants de classes populaires tombent dans une forme de trappe sociale qui fait que durant toute leur scolarité ils sont dans des établissements de relégation sociale, qui seront notamment préjudiciables dans Parcoursup», pour l'orientation post-bac, explique **Pierre Ouzoulias**.

Système de bonus-malus

Pourtant, les pouvoirs publics financent le privé sous contrat à 73%, sans droit de regard sur son recrutement au nom de la liberté de l'enseignement fixée par la loi Debré de 1959. «Un dispositif de la loi de finance, introduit en 1985 dans le code de l'éducation, précise que les moyens accordés par la puissance publique aux établissements privés doivent tenir compte des contraintes spécifiques – culturelles, géographiques ou sociales – qui pèsent sur le service public. Avant, on pouvait répondre que ces contraintes étaient difficiles à évaluer mais on a désormais des critères objectifs avec les IPS», argumente Eddy Khaldi, président de la fédération nationale des délégués départementaux de l'Education nationale. «La liberté d'enseignement est un principe fondamental mais son financement non», appuie **Rémy-Charles Sirvent**, secrétaire national du SE-Unsa et secrétaire général du Comité national d'action laïque.

Pap Ndiaye entend bien faire participer le privé à l'effort de mixité et négocie en ce moment avec l'enseignement catholique, qui représente 97% du privé, sur la mise en place d'un système de bonus-malus pour inciter les établissements privés à plus de mixité. Mais **Pierre Ouzoulias** entend aller bien au-delà. Selon lui, «le privé mène une guerre scolaire contre l'école de la République qui est en train de la perdre». Il le sait, sa proposition de loi n'a en réalité aucune chance d'être votée au Sénat : «Dès qu'on touche à l'école privée il y a un levier de bouclier à droite qui a la majorité ici.» Son combat ne fait que commencer, «c'est le début d'un grand mouvement social de refondation de l'école de la République», veut-il croire.